



Réseau de données sécurisé plus (RDS+)

Le réseau de données sécurisé plus (RDS+) fait partie du système national d'échange de données sécurisé (SEDS) et constitue la base de ce projet. Le système d'échange de données comprend aussi un système d'accès aux données (SAD), un réseau de suivi de la situation (RSS) et le remplacement des fonctions de VULPUS (RFV). Après une analyse de la situation, il a été décidé d'échelonner les travaux.

Le RDS+ est un réseau de transport à large bande de couche 2 capable de transférer d'importants volumes de données et doit servir de base à tous les systèmes télématiques de la protection de la population qui ont trait à la politique de sécurité. Cela signifie qu'à l'avenir, il servira de système central de communication de la protection de la population et de la gestion de crises à l'échelle nationale. Il s'appuie sur le réseau de conduite suisse.

Le projet RDS+ comprend en outre le volet « couche 3 » (réseau d'accès IP [protocole internet]) du projet Système d'accès aux données (SAD). La couche 3 vise à assurer la mise en réseau IP sécurisée des systèmes de communication des états-majors de conduite fédéraux et cantonaux et des principaux exploitants d'infrastructures critiques. Même en cas de panne d'électricité, les couches 2 et 3 doivent continuer à fonctionner pendant au moins 14 jours.

Avancement du projet et prochaines étapes (état au 15.03.2025)

Contexte

1^{re} tranche : sites cantonaux

Les neuf premiers sites cantonaux (ZH PJZ, ZH LHW, UR, OW, NW, NE, JU, VD et LU) ont été raccordés en décembre 2024 conformément à la nouvelle planification.

2^e tranche : sites fédéraux

Une planification sommaire a été établie pour le raccordement des sites fédéraux (2^e tranche) et des sites des exploitants d'infrastructures critiques (3^e tranche).

Des réunions de direction ont été organisées tous les mois afin de renforcer le suivi du projet.

Les applications LAFIS de la police cantonale zurichoise et le portail SSO du CSI-DFJP ont été identifiés par le comité technique en vue de l'exploitation pilote.

La liste des sites fédéraux (2^e tranche), priorisée et réduite aux sites BCM des offices fédéraux devant être raccordés, a été transmise au cdmt Cyber.

Prochaines étapes

Le Conseil fédéral devrait se prononcer d'ici juin 2025 sur la libération des fonds d'investissement nécessaires au raccordement des sites fédéraux ainsi que sur les fonds nécessaires à l'exploitation de ces sites à partir de 2028.

Les travaux de raccordement du pilote LAFIS à RDS+ commenceront en mars 2025. Ils devraient s'achever fin septembre.

1^{re} tranche : sites cantonaux

Les prochains sites cantonaux seront raccordés conformément à la planification détaillée adoptée. D'ici fin 2025, le raccordement de tous les sites cantonaux devrait être achevé.

2^e tranche : sites fédéraux

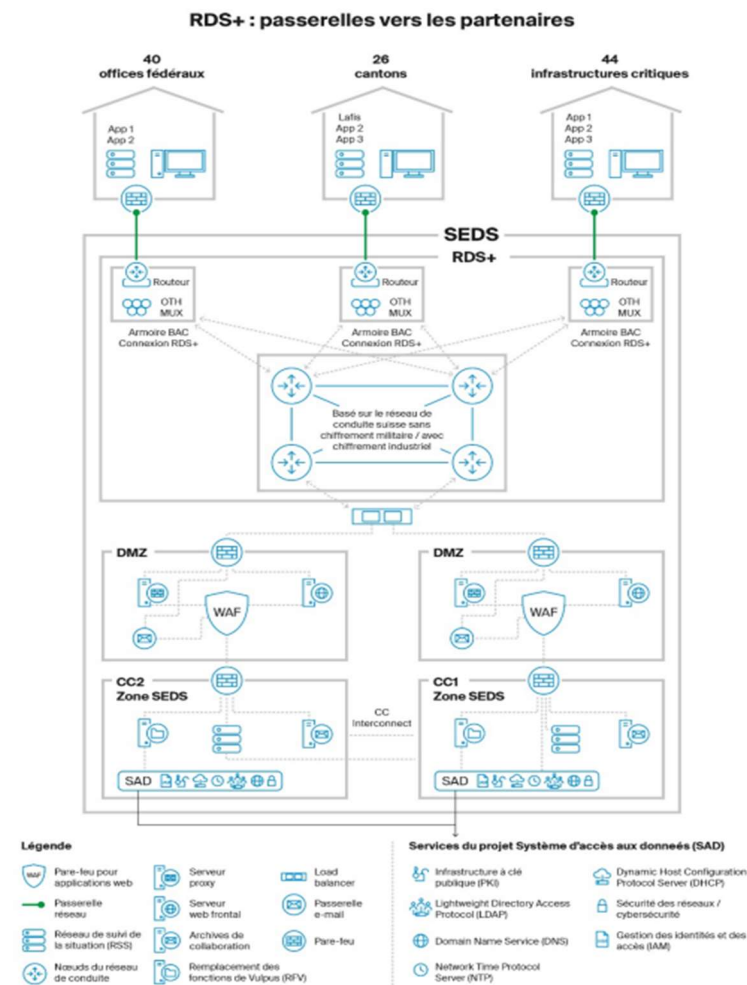
La planification sommaire du raccordement des sites fédéraux (2^e tranche) est en cours de révision. Le cdmt Cyber élabore des variantes techniques en collaboration avec l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) pour le raccordement des sites fédéraux dans l'agglomération de Berne. L'accord sur les prestations entre l'OFPP et le cdmt Cyber pour la mise en œuvre du raccordement des sites fédéraux est en cours d'élaboration.

3^e tranche : exploitants d'infrastructures critiques (EIC)

Au premier et au deuxième trimestre 2025, le cdmt Cyber organisera des ateliers avec les premiers EIC afin d'élaborer des cas d'application.

Défis actuels (RDS+)

Le raccordement des sites de la Confédération dépend de l'infrastructure de fibre optique de l'OFIT, qui devrait prendre des décisions à ce sujet et engager des ressources. Il est donc indispensable de conclure un accord avec celui-ci. Les détails sont en cours d'examen.



Rôle de la Confédération

La Confédération est responsable des composants RDS+ jusqu'au point de transmission du canton. Les conditions et prescriptions relatives à l'utilisation des systèmes, à leur exploitation et à leur adaptation technique sont toutefois établies en concertation avec les cantons et les exploitants d'infrastructures critiques.

Rôle des cantons

Les cantons sont responsables du renforcement de l'infrastructure des bâtiments (emplacement du point de transmission) et assurent via leurs composants décentralisés le transfert des données depuis le point de transmission jusqu'à l'utilisateur du canton, avec un même niveau de disponibilité et de sécurité.

Données du projet	
Responsabilité	OFPP, Division Gestion des programmes Commandement Cyber de l'armée pour la mise en place et l'exploitation ainsi que les prestations de support relatives au réseau de données national dans le rôle d'entrepreneur général
Durée	Lancement : 2021 Fin : 2027 (à vérifier dans le cadre des planifications détaillées)
Décisions politiques	Parlement : libération du crédit d'engagement 09/2019 Libération partielle des moyens financiers de la 2^e étape (12/2022)
Investissements	Mandat de projet actuel : 87,6 millions de francs Planification actuelle : 87,6 millions de francs Dépenses à ce jour : 20,2 millions de francs
Ressources financières de la Confédération	150 millions de francs d'investissement selon le message SEDS (y compris le réseau de suivi de la situation, le système d'accès aux données et le remplacement des fonctions de VULPUS)
Ressources financières des cantons / des exploitants d'infrastructures critiques	Coûts d'investissement de 2022 à 2027 (pour assurer le renforcement du site) et coûts d'exploitation annuels de 125 000 francs à partir de 2026 (par raccordement canton / exploitant d'infrastructure critique ; à vérifier à moyen terme, notamment en raison du renchérissement)